

Initiatives ministérielles

miscouata. Je pense qu'elle a compris le problème des jeunes contrevenants. Ella a fait un très bel exposé sur la question.

Également, la députée sait sûrement, suite au discours du ministre de la Justice, qu'il veut procéder en deux étapes dans le dossier des jeunes contrevenants: la première étape étant les modifications qu'il a proposées la semaine dernière, modifications, comme vous l'avez très bien dit, qu'il entreprend sans avoir les résultats déjà des modifications de 1992. Donc, on fait un morcellement à la loi encore une fois avant même d'avoir des résultats, et la deuxième étape qui est l'étape de la consultation, consultation majeure, sur toute la question des jeunes contrevenants va peut-être aboutir à un rapport au Comité de la justice et des questions juridiques avec des propositions de modifications de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il y a donc encore un accroc à la Loi sur les jeunes contrevenants adoptée en 1984.

• (1605)

J'ai deux questions qui vont se répondre rapidement, madame la présidente, pour la député. Tout d'abord, est-ce que la députée trouve le processus normal dans une question aussi importante que les jeunes contrevenants? Deuxièmement, est-ce que ce processus et les modifications proposées par le ministre—malgré qu'elle a touché à ce point dans son allocution—correspondent aux attentes qu'on avait au Québec relativement à cette question, et surtout, aux attentes qu'avaient très clairement formulé l'Assemblée nationale et le ministre de la Justice du Québec au ministre fédéral de la Justice?

Mme Tremblay: Je remercie mon collègue pour ses félicitations et ses deux questions. Le processus m'apparaît tout à fait anormal. Il me semble que si le ministre avait fait une carrière dans le même domaine que la mienne, et s'il avait demandé une subvention pour redemander des modifications sans avoir attendu les résultats d'une modification précédente, il n'en aurait jamais eu. Cela n'a absolument aucun sens de faire des modifications sans qu'on sache vraiment quels sont les résultats des modifications qu'on a faites auparavant.

Donc, à mon avis, comme il doit y avoir un travail d'une deuxième étape, ce qui serait vraiment logique, c'est que le ministre ait la patience d'attendre la deuxième étape et qu'il suspende son projet de loi pour l'instant, qu'il nous envoie en vacances sans envoyer nos adolescents en prison, comme il le fait par son projet de loi. La présomption de renvoi au tribunal des adultes est une difficulté qui va augmenter l'application de cette loi, bien qu'il semble avoir dit quelque part entre les branches qu'on pourra ne pas suivre la loi si cela nous tente, et qu'on pourra peut-être passer à côté.

Maintenant, en ce qui concerne la position du Québec, le seul élément de réjouissance que je peux avoir dans ce projet de loi, si réjouissance il peut y avoir quand on parle d'un tel projet de loi, c'est de me donner un argument de plus pour voter pour la souveraineté du Québec. Encore une fois, le gouvernement fédéral fait la sourde oreille à une loi qui fonctionne très bien au Québec, qu'on peut toujours améliorer, mais ce n'est pas en faisant les modifications qu'il fait présentement que le fédéral

gagne du crédit au Québec. Il vient encore de nous démontrer qu'on a une raison de plus de sortir de ce pays qui n'est pas le nôtre.

[Traduction]

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)): Madame la Présidente, je suis heureuse de prendre aujourd'hui la parole pour appuyer les mesures récentes prises par le gouvernement afin de sévir contre les jeunes contrevenants violents qui commettent des crimes graves.

Je voudrais d'abord dire que nous avons tous des responsabilités au Canada et que l'efficacité des programmes ne devrait pas être tributaire de nos objectifs politiques. Je crois que nous avons une responsabilité envers les jeunes de notre pays, et ce projet de loi ainsi que les modifications qu'il propose visent clairement à répondre aux besoins qui existent.

Je suis heureuse d'être une députée et, à ce titre, de peut-être enrichir un débat sain et de faire des suggestions valables qui pourront renforcer notre pays, rassembler les Canadiens et façonner un avenir pour nos jeunes, au lieu de parler de mesures destructrices qui ne contribueraient en rien à l'épanouissement de la société canadienne.

Je me réjouis que, le 2 juin dernier, le ministre de la Justice ait déposé des modifications à la Loi sur les jeunes contrevenants. Celles-ci tiennent compte des inquiétudes croissantes de la population face à la violence chez les jeunes et elles témoignent de la priorité que le gouvernement accorde à la protection du public.

Ces modifications, qui font assumer aux jeunes la responsabilité de leurs crimes violents, leur indiquent d'une manière non équivoque que les gestes qu'ils posent peuvent être lourds de conséquences. Fondamentalement, nous voulons que les Canadiens sachent qu'ils ont tous une responsabilité envers notre pays et que, par conséquent, ils sont responsables des gestes qu'ils posent.

• (1610)

Cependant, comme le ministre de la Justice l'a dit clairement, l'action législative n'est qu'un élément de la solution au problème de la violence chez les jeunes. La protection du public demeure l'objectif primordial et nécessaire, mais nous devons nous attacher à venir en aide aux jeunes si nous voulons trouver des solutions durables et efficaces à la criminalité juvénile.

Je trouve encourageant de voir que les modifications proposées à la Loi sur les jeunes contrevenants englobent des dispositions permettant la réadaptation et le traitement des jeunes délinquants dans la communauté. La criminalité juvénile présente de nombreuses questions complexes, que le Comité permanent de la justice et des questions juridiques examinera dans le cadre de la réforme du système de justice pour les jeunes.

Je me réjouis de cette occasion de travailler avec mes collègues à la Chambre pour agir au niveau des facteurs contribuant à la criminalité et à la violence comme le chômage, la pauvreté, l'alcoolisme, l'abus des drogues et des intoxicants, la violence familiale, le racisme et l'analphabétisme.